

TiGenix dépose un document d'enregistrement en vue d'une offre publique initiale aux Etats-Unis

Louvain (BELGIQUE) – 22 décembre 2015, 22:30h CET – TiGenix NV (Euronext Brussels: TIG; la "Société"), une société biopharmaceutique avancée spécialisée dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à partir de ses plateformes propriétaires de cellules souches allogéniques, a annoncé aujourd'hui avoir déposé un document d'enregistrement par formulaire dit "Form F-1" auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis, en vue d'une offre publique initiale de ses American Depository Shares ("ADSs") qui seront cotées sur le NASDAQ Global Market aux Etats-Unis. Le nombre et le prix des ADSs pour l'offre proposée n'ont pas encore été déterminés.

Les actions ordinaires de TiGenix sont actuellement cotées sur Euronext Bruxelles. Une demande a été introduite auprès du NASDAQ Global Market afin d'obtenir la cotation des ADSs sous le symbole "TIG".

Canaccord Genuity Inc. et Nomura Securities International, Inc. interviennent en tant que teneurs de livres conjoints pour l'offre proposée. KBC Securities USA, Inc. et Chardan Capital Markets, LLC interviennent en tant que co-gestionnaires.

Un document d'enregistrement a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission aux Etats-Unis mais n'a pas encore pris effet. Les ADSs ne pourront être vendues et aucune offre d'achat ne pourra être acceptée avant l'entrée en vigueur du document d'enregistrement. L'offre d'ADSs proposée sera faite uniquement par prospectus. Lorsque celui-ci sera disponible, une copie du prospectus préliminaire pourra être obtenue auprès de Canaccord Genuity Inc., Attn: Syndicate Department, 99 High Street, Floor 12, Boston, MA 02110, ÉU, ou en appelant le +1 (617) 371-3900 ou en envoyant un email à prospectus@canaccordgenuity.com; ou auprès de Nomura Securities International, Inc., Attn: Equity Syndicate Department, Worldwide Plaza, 309 West 49th Street, New York, NY 10019-7316, ÉU, ou en appelant le +1 212-667-9000 ou en envoyant un email à equitysyndicateamericas@nomura.com.

Ce communiqué de presse est uniquement fourni à titre informatif et ne constitue en aucun façon, et ne doit pas être considéré comme, une offre en vente ou la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription aux titres de TiGenix NV, et il n'y aura pas de vente de titres dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente n'est pas autorisée, ou à l'attention de toute personne ou entité à qui il est illégal de faire une telle offre, sollicitation ou vente. Ce communiqué de presse ne peut faire l'objet d'aucune publication ou distribution, directement ou indirectement, dans tout Etat ou juridiction au sein desquels une telle offre ou sollicitation est illégale.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

TiGenix
Claudia D'Augusta
Chief Financial Officer
T: +34 91 804 92 64
Claudia.daugusta@tigenix.com

A propos de TiGenix

TiGenix NV (Euronext Brussels : TIG) est une société biopharmaceutique avancée spécialisée dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à partir de ses plateformes propriétaires de cellules souches allogéniques, ou provenant de donneurs, expansées. Deux produits de la plateforme technologique de cellules souches dérivées de tissus adipeux sont en cours de développement clinique. Le Cx601 est en phase III pour le traitement de fistules périanales

complexes chez les patients atteints de la maladie de Crohn. Le Cx611 a réalisé un essai de phase I de provocation du sepsis et un essai de phase I/II portant sur l'arthrite rhumatoïde. Depuis le 31 juillet 2015, TiGenix a fait l'acquisition de Coretherapix, dont le produit cellulaire phare, AlloCSC-01, fait actuellement l'objet d'un essai clinique de phase II pour le traitement de l'infarctus aigu du myocarde (IAM). En outre, le deuxième produit candidat de la plateforme de cellules souches cardiaques acquis de Coretherapix, AlloCSC-02, est en développement dans une indication chronique. TiGenix a également développé le ChondroCelect, un produit cellulaire autologue pour la réparation du cartilage du genou, qui fut le premier médicament de thérapie innovante (Advanced Therapy Medicinal Product, ATMP) à être approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA). Depuis juin 2014, les droits de commercialisation et de distribution du ChondroCelect font l'objet d'une licence exclusive accordée à Sobi pour l'Union européenne (à l'exception de la Finlande, où il est distribué par Finnish Red Cross Blood Service), la Norvège, la Russie, la Suisse et la Turquie, ainsi que les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Basée à Louvain (Belgique), TiGenix a également des activités à Madrid (Espagne).

Informations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives et des estimations à l'égard des futures performances de TiGenix et du marché sur lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » (liste non exhaustive) et d'autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés, mais qui pourraient s'avérer ou ne pas s'avérer corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs indépendants de la volonté de TiGenix. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de TiGenix, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, ces dernières ne sont valables qu'à la date de la publication du présent communiqué de presse. TiGenix décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations, prévisions ou estimations sont fondées, à l'exception de ce qui est requis par la législation belge.

INFORMATION IMPORTANTE

Aucune offre publique ne sera faite et aucune démarche permettant ou tendant à permettre une offre publique n'a été entreprise dans tout pays ou juridiction, autre que les Etats-Unis d'Amérique, en ce compris en Belgique, où une telle démarche serait nécessaire. Les investisseurs belges, autre que les investisseurs qualifiés au sens de la loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés (la "Loi Prospectus Belge"), ne seront pas admis à participer à l'offre publique (que ce soit en Belgique ou ailleurs). La transaction à laquelle ce communiqué de presse fait référence sera uniquement disponible pour, et sera uniquement proposée, dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen, aux personnes visées par l'article 2(1)(e) de la directive "Prospectus" 2003/71/CE telle que modifiée par la directive 2010/73/UE, et au Royaume-Uni, aux investisseurs professionnels (Investment Professionals) visés par l'article 19(5) du Financial Services and Market Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ("Order"), aux personnes visées par l'article 49(2),(a) à (d) de l'Order et les autres personnes à qui elle peut être légalement communiquée. Un prospectus sera préparé par la Société conformément à l'article 20 de la Loi Prospectus Belge dans le but d'obtenir des nouvelles actions qui seront représentées par les ADSs admises à la négociation sur Euronext Brussels.